

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU JEUDI 13 FEVRIER 2025

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille vingt-cinq, le 13 février à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de VEAUCHE (Loire) dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Gérard DUBOIS, Président du CCAS.

Présents : Gérard DUBOIS, Brigitte CHANCRIN, Valérie TISSOT, Hubert MALMENAIDE, Martine DEGOUTTE, Magali ROUSSET, Suzy LYONNET, Geneviève DUSSUYER, Brigitte PERBET, Catherine CHOMAT, Guy NIGON.

Excusés : Jocelyne ROCHE.

Absentes : Yvonne CHAPAT.

Pouvoirs déposés en application de l'Art. L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants : Jocelyne ROCHE

Mandataires : Magali ROUSSET

Madame la vice-présidente procède à l'appel nominal du conseil, le quorum étant atteint, Madame la vice-présidente déclare la séance ouverte.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal du 14 novembre 2024 est approuvé à la l'unanimité.

Madame la Vice-Présidente procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance tenante ainsi qu'à la présentation des dossiers.

PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget du CCAS n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2025, le président peut, sur autorisation du conseil d'administration, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024. Cette autorisation du conseil d'administration doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil d'administration de bien vouloir autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre 21 - Opération 2006-100 Equip. et travaux généraux	Crédits ouverts en 2024 (BP+DM)	Montants autorisés avant le vote du BP 2025
Total	59 633.41 €	14 908.35 €

Où l'exposé de Madame la vice-Présidente, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025 du Budget du CCAS, hors restes à réaliser dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2025.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DU CCAS

Madame la vice-présidente soumet au conseil d'administration le rapport annuel de l'activité du CCAS. Ce dossier statistique fait état du nombre de dossiers instruits par le CCAS au cours des douze derniers mois. Il recense les avis et décisions émis par les membres du conseil d'administration. Cette analyse, qui détaille les diverses interventions du service tant sur le plan légal que facultatif, permet de mieux connaître le public et de mieux appréhender ses besoins.

Le rapport fait également état du fonctionnement des différents services du CCAS à la Maison du Parc.

Ce document répertorie et illustre de façon synthétique les actions de l'ensemble des services du CCAS. Il met en exergue les données chiffrées relatives à leurs activités, aux grandes lignes budgétaires et financières.

Madame Magalie ROUSSET se questionne sur le nombre minime de demandes d'aides sociale légales, compte tenu du nombre d'habitant et demande s'il n'y a pas un problème de communication concernant ce service. Madame Martine DEGOUTTE lui répond que les travailleurs sociaux se chargent également d'accompagner les administrés pour l'élaboration de ces dossiers et que sur la commune de Veauce les chiffres sont constants.

Il est précisé que ces dossiers MDPH sont établis soit par les services soit par le CCAS. France service ne gère pas ce type de demande.

Après lecture, le conseil d'administration prend acte de la présentation du rapport d'activité.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

RAPPORT ET DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

L'article L.2312-1 du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre) accentue l'information des administrateurs. Désormais, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant notamment sur les grandes orientations budgétaires. Le ROB doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs et préciser les engagements pluriannuels envisagés.

Analyse des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2025.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir débattre des orientations budgétaires 2025 à partir des axes présentés dans le rapport et qui serviront de base à la construction du Budget 2025 et d'exprimer son vote quant à l'adoption de celui-ci.

Madame la vice-présidente informe que Julien MONDON a réintégré son poste au restaurant et qu'il y aura donc sur 2025 un effectif de moins. Elle annonce également le départ de Margaux CARLE directrice du pôle intergénération. Aucun remplacement n'est envisagé dans l'immédiat. Les frais de personnel seront donc moins conséquents sur cette année.

Où l'exposé de Madame la Vice-présidente, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

Prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2024,

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025,

Approuve et vote le Débat d'Orientations Budgétaires 2025 du CCAS sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025.

BILAN PRESTATIONS SÉNIORS

Il est présenté au conseil d'administration le bilan des prestations seniors.

Colis : 17 475.00 € - 450 colis simples et 375 colis doubles soit 1 200 personnes

Coupon culture : 690.00 € soit 44 personnes

Chèque cadeau commerçants : 2 325.00 € soit 155 personnes

Après-midi festif : 1 075.00 € soit 125 personnes

Mandat : 7 155.55 € soit 159 personnes

MODIFICATION ATTRIBUTION DES SÉNIORS

Madame la vice-présidente expose au conseil que malgré les contraintes et un contexte difficile, sur l'année 2025, le CCAS poursuivra son action aux côtés et à l'écoute des plus fragiles et s'attachera à consolider ses actions d'accompagnement en faveur des seniors. Toutefois, et de manière à pouvoir équilibrer les comptes sur le budget à venir il est proposé de modifier certains critères d'attributions seniors.

Une gestion rigoureuse et la recherche constante d'économies potentielles permettront de contenir les dépenses dans un contexte de raréfaction des recettes.

Il est donc proposé de modifier les critères d'attributions du mandat des seniors, deux propositions sont faites :

Diminution de 5 € (40 € au lieu de 45 €) **OU** Ligne, impôt sur le revenu soumis au barème doit être égal à zéro.

Madame Brigitte PERBET, propose de supprimer le cadeau attribué aux seniors de la maison de retraite de St-Galmier. Au vu de l'économie réalisée cette proposition n'est pas retenue.

L'âge retenu cette année pour avoir droit à ces prestations est 72 ans, puis 73 ans l'année prochaine ainsi de suite jusqu'à 75 ans en 2028 pour contenir les dépenses et avoir un budget équilibré.

Après échanges de vues et réflexions, le conseil d'administration décide à l'unanimité de retenir la deuxième proposition, à savoir : Ligne 14 - impôt sur le revenu soumis au barème doit être égal à zéro.

PRÉSENTATION MUTUELLE SANTÉ

Il est rappelé que depuis 2016, une mutuelle communale est proposée aux administrés. Une convention de partenariat avait été signée, renouvelable par tacite reconduction. Compte tenu du peu de retour positif, (2021 : 6 contrats signés ; 2022 : 10 ; 2023 : 6 et 2024 : 4) nous souhaitons présenter une nouvelle offre aux Veauchois. Il s'agit de proposer une mutuelle au meilleur prix avec des conditions privilégiées.

Il est donc demandé au conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Président à signer une nouvelle convention avec MUTUALIA ALLIANCE SANTE. C'est une mutuelle de proximité, basée à Andrézieux ayant des contacts réguliers avec les services sociaux des communes. Quatre niveaux de couverture sont proposés, accessible au Veauchois, leur ayant droit ainsi qu'aux personnes travaillant sur la commune.

Où l'exposé de Madame la vice-présidente, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Madame la vice-présidente soumet au conseil une demande d'aide financière relative à une facture impayée « Total énergies ».

Après échanges de vues et réflexions, Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité d'accorder une aide financière de 136.00 €. Cette somme sera directement réglée au prestataire d'électricité : TOTAL ENERGIES.

La dépense en résultant sera prélevée au budget 2025 du CCAS, article 65134 "Aides".

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Madame la vice-présidente soumet au conseil une demande d'aide financière relative au règlement d'une expertise médico-psychologique pour une personne dans l'incapacité de gérer son budget, en vue d'une mise sous curatelle renforcée.

Madame Magalie ROUSSET demande si cette personne a fait une demande d'aide exceptionnelle auprès de l'assurance maladie. Après renseignement pris auprès du travailleur social, la CPAM n'intervient jamais pour ce type de frais.

Départ de Madame Catherine CHOMAT qui donne pouvoir à Madame Martine DEGOUTTE.

Après échanges de vues et réflexions, les membres du conseil d'administration décident à la majorité par 10 voix pour et 2 voix contre (Mmes ROUSSET et ROCHE) d'accorder une aide financière de 160.00 € pour le paiement de cette expertise.

Cette somme sera directement réglée au docteur SILLITTO Serge, médecin Psychiatre au centre hospitalier de Montbrison.

La dépense en résultant sera prélevée au budget 2025 du CCAS, article 65134 "Aides".

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Madame la vice-présidente soumet au conseil une demande d'aide financière relative à l'entretien d'une chaudière.

Après échanges de vues et réflexions, Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité d'accorder une aide financière de 151.37 €. Cette somme sera directement réglée à la société SMT Energies.

La dépense en résultant sera prélevée au budget 2025 du CCAS, article 65134 "Aides".

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Madame la vice-présidente soumet au conseil une demande d'aide financière relative au règlement d'une expertise médico-psychologique pour une personne âgée, dans le but d'une mise sous protection.

Après échanges de vues et réflexions, Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité d'accorder une aide financière de 160.00 €. Cette somme sera directement réglée au docteur SILLITTO Serge, médecin Psychiatre au centre hospitalier de Montbrison.

La dépense en résultant sera prélevée au budget 2025 du CCAS, article 65134 "Aides".

PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION RFVAA

Suite aux ateliers de concertation citoyenne sur le bien vieillir à Veauche, Madame la Vice-présidente présente le plan d'action final du comité de pilotage du réseau francophone villes amies des aînées.

Une restitution a été faite en novembre 2024, 8 thématiques ont été abordées : Participations citoyenne et emploi ; autonomie, services et soins ; culture et loisirs ; habitat ; lien social et solidarité ; espaces extérieurs et bâtiments ; information et communication ; transports et mobilité.

Parmi ces huit thématiques, 3 ont été priorisées :

- 1/ Autonomie, services et soins ; Accompagner et relayer les proches aidants.
- 2/ Transports et mobilité ; Renforcer l'accessibilité des voies piétonnes et des trottoirs.
- 3/ Espaces extérieurs et bâtiments ; Développer les espaces favorisant les rencontres.

Parmi les autres thématiques :

- 4/ Information et communication ; Construire un livret d'accueil à destination des seniors, diffuser des informations de manière ciblée et en proximité, développer le registre « personnes fragiles et isolées ».
- 5/ Lien social et solidarité ; Promouvoir les activités associatives auprès des (nouveaux) habitants.
- 6/ Habitat ; Renforcer l'information sur les dispositifs existants en matière d'adaptation du logement.
- 7/ Participation citoyenne et emploi ; Renforcer et renouveler la communication sur les activités associatives et la possibilité de s'impliquer en tant que bénévole.
- 8/ Culture et loisirs ; Organiser une fréquentation collective de certaines activités et spectacles.

Le diaporama de restitution sera transmis par courrier électronique ainsi que le répertoire des services à la personne élaboré par le CH du Forez.

INFORMATIONS DIVERSES

- 1/ Inauguration espaces sans tabac sur la commune, vendredi 14 février.
- 2/ Ateliers sécurité routière à destination des + de 60 ans à la Maison du Parc.
- 3/ Prochain CA le jeudi 27 mars à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.